

WCC-2012-Res-026-FR

Coopération internationale pour la surveillance des oiseaux d'eau en appui à une gestion rationnelle

RECONNAISSANT l'Objectif 12 d'Aichi du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020* qui vise à éviter, d'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues et à améliorer leur état de conservation ;

NOTANT que les oiseaux ont de tout temps été utilisés pour évaluer et surveiller l'environnement et qu'ils constituent l'un des meilleurs indicateurs (voire parfois le seul) des modifications de l'environnement ;

RECONNAISSANT que l'état des populations d'oiseaux d'eau est particulièrement préoccupant en Asie, où 60% des populations connues sont en déclin ou ont disparu, contre à peine 10% en augmentation, ainsi que dans d'autres régions du monde dont l'Afrique et l'Amérique du Sud ;

PRÉOCCUPÉ face à l'aggravation des principales menaces que constituent notamment la fragmentation des habitats, la disparition des zones humides ou la transformation des paysages naturels pour les oiseaux d'eau migrateurs et résidents ;

CONSCIENT qu'il est nécessaire de disposer de données fiables et actualisées sur les oiseaux d'eau pour favoriser une gestion éclairée des zones humides aux fins de préserver et de soutenir les services écosystémiques qu'elles fournissent ;

NOTANT que le Comptage international des oiseaux d'eau et les dispositifs y afférents pourraient fournir une base parfaitement adaptée au niveau mondial pour estimer la taille et les tendances des populations d'oiseaux d'eau, sous réserve que le champ d'application de ces dispositifs soit élargi ;

CONSCIENT du rôle joué par la société civile en matière de collecte à grande échelle et d'analyse de données sur l'environnement ; et

CONSCIENT ÉGALEMENT que le Plan stratégique de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN a pour objectif la reconnaissance d'une responsabilité partagée, résultant en une action visant à réduire la perte de diversité au sein des espèces, entre les espèces et dans les écosystèmes ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. ENCOURAGE les Membres de l'UICN, entre autres, à faire en sorte que les populations d'oiseaux d'eau du monde entier fassent l'objet de dispositifs de surveillance internationaux adaptés aussi bien en termes de champ d'application que de méthodes afin que des estimations fiables de la taille et des tendances de ces populations puissent être établies.
2. DEMANDE aux Membres de l'UICN, entre autres, d'offrir une plateforme mondiale pour améliorer l'élaboration et la mise en œuvre à l'échelle régionale de dispositifs/structures appropriés sur les voies de migration afin d'obtenir les ressources nécessaires à la mise en œuvre de programmes coordonnés de surveillance des oiseaux d'eau.
3. APPUIE le renforcement des capacités des réseaux nationaux et régionaux pour réaliser une surveillance permanente et à long terme, sur le terrain, des oiseaux d'eau.

4. ENCOURAGE le renforcement des mécanismes existants en vue d'améliorer la communication d'informations en temps opportun sur l'état des populations d'oiseaux d'eau en appui aux mesures de conservation, notamment à la gestion des zones humides.
5. ENCOURAGE les Membres de l'UICN à fournir un appui financier en faveur de la surveillance des oiseaux d'eau et à participer aux programmes de surveillance relatifs aux voies de migration existant sur leur territoire national.
6. INVITE les organisations régionales et internationales compétentes, notamment la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur les espèces migratrices (CMS), la Convention de Ramsar, le Partenariat pour la voie de migration Asie de l'Est-Australasie, l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie et l'Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental à appuyer le renforcement des dispositifs existants le long des voies de migration dont ils traitent.
7. DEMANDE à la Directrice générale, dans les limites des ressources disponibles, de fournir une assistance technique en appui aux activités nationales et régionales, et à rendre compte au prochain Congrès mondial de la nature des progrès réalisés en la matière.